

- INTERCOLONIAL, RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DU CHEMIN DE FER :—Depuis le 9 mars 1871, page 50. Imprimé, 77.
- INTERCOLONIAL, PONT DU CHEMIN DE FER, SUR LA RIVIERE MIRAMICHI :—Adresse demandant la correspondance entre le Gouvernement et autres à ce sujet.—M. *Jones* (Leeds et Grenville), 25. Réponse, 68.
- INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Adresse demandant un état des dépenses se rattachant au tracé et à l'administration du,—M. *Jones* (Leeds et Grenville), 64. Réponse, 77.
- INTERCOLONIAL, COMMISSION DU CHEMIN DE FER :—Adresse demandant les estimations soumises par l'ingénieur en chef à la commission, M. *Stirton*, 134.
- INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Adresse demandant la correspondance entre les commissaires et l'ingénieur en chef et autres, au sujet de la nomination ou démission d'aucun ingénieur. Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 135.
- INTERCOLONIAL, TERMINUS A HALIFAX :—Adresse concernant l'arrangement proposé pour obtenir une partie du chantier de Sa Majesté pour un terminus. M. *Jones* (Halifax), 135. Réponse, 225. Pas imprimée, 248.
- INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution affirmant l'utilité d'adopter la jauge de 4 pieds 8½ pouces dans la construction du—M. *Bodwell*—Débats—Ordre des bills publics appelés à 7 heures 30 p. m., 55. Débats repris et ajournés, 126. Débats de nouveau repris et motion rejetée, 149.
- INTÉRÊT, BILL CONCERNANT L' :—Pour assimiler la loi de la Nouvelle-Ecosse concernant l'intérêt—(Bill No. 74), M. *Jones* (Halifax), 77. Retiré, 198.
- INTÉRÊTS AGRICOLES DE LA CONFÉDÉRATION :—Comité spécial chargé de s'enquérir de la condition des,—M. *Jones* (Leeds et Grenville), 50. Rapport, 134.
- INTERETS MANUFACTURIERS DU CANADA :—Motion pour un comité spécial devant s'enquérir des—M. *Magill*, et amendement de M. *Jones*, (Leeds et Grenville) pour ajouter les mots "et agricoles".—Débats,—Amendement retiré et motion originale adoptée, 17 et 18. Permission de faire rapport de temps à autre, 38. Premier rapport, 43. Pétition de *J. Robinson* et autres, renvoyée, 104. Second rapport, que 1000 exemplaires sont imprimés—renvoyé au comité des impressions, 211.
- INVASION DU CANADA PAR LES FÉNIENS :—Adresse demandant les dépêches et correspondance relatives aux demandes d'indemnité occasionnées par cette invasion. Hon. M. *Mackenzie*, 25. Réponse, 60. Imprimée, 77.
- INVASIONS FÉNIENNES :—Motion que la Chambre se forme en comité à l'effet de considérer certaines résolutions relatives au retrait des réclamations du Canada contre les Etats-Unis pour compensation des pertes causées par ces invasions, M. *Cartwright*. Et motion d'amendement de M. *Harrison*, et amendement de l'Hon. M. *Blake* rejetée ; motion de M. *Harrison* adoptée, ainsi que la motion principale, telle qu'amendée, 90 et 91.
- INVERNESS, (N.-E.) DISTRICTS ÉLECTORAUX DANS LE COMTÉ D' :—Pour pourvoir aux listes électorales de ce comté. (Bill No. 103), M. *Cameron* (Inverness), 104. Deuxième lecture, 159. Considéré, rapporté, troisième lecture et passé, 197. Adopté par le Sénat, 235. Sanction royale, 257.—35 *Victoria*, ch. 17.
- IROQUOIS, CHEFS :—Adresse relative à leur conduite.—Hon. M. *Holton*, 78. Réponse, 134. Imprimée seulement pour la distribution, 196.
- J**
- JOHNSON, HON. F. G. :—Motion pour l'adoption d'une résolution au sujet de sa nomination au poste de Lieutenant-Gouverneur de Manitoba,—Hon. M. *Holton*,—suivie de débats ; M. l'Orateur quitte le fauteuil à 6 heures p. m. 82. Ordre de reprise en considération, rescindé, 187.
- JOHNSON, HON. F. G. :—Adresse demandant un état des réclamations résultant de l'insurrection sur la Terre de *Kupert* et réglées par lui comme recorder, etc., 185. Réponse, renvoyée au comité des comptes publics, 204. Pas imprimée, 248.
- JOHNSON, HON. F. G. :—Adresse pour copie de sa commission comme juge de la cour supérieure de la province de Québec ; comme Recorder de Manitoba, comme Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, etc.—M. *Fournier*, 185.
- JUGE POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE, QUÉBEC :—Adresse demandant la correspondance relative à la nécessité de nommer un juge domicilié dans chaque district judiciaire. M. *Fournier*, 124. Réponse, 134.
- JUGES ET MAGISTRATS STIPENDIAIRES, QUÉBEC, NOUVELLE-ECOSSE, MANITOBA ET COLOMBIE BRITANNIQUE :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant leur traitement, etc.—Sir *J. A. Macdonald* 172. En comité : résolution adoptée, rapportée, adoptée et renvoyée au comité général des bills Nos. 137 et 138, pages 180 et 181.
- JUGES DE PAIX EN DEHORS DES SESSIONS :—(Bill No. 73), M. *Street*, 68. Retiré, 227.